



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Directeurs d'école

Question au Gouvernement n° 1745

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Les directeurs d'écoles primaires poursuivent leur grève administrative.

Mme Martine David. Eh oui !

M. Pierre Garmendia. Suite au mouvement des enseignants lors de la rentrée 1996-1997, de très nombreux postes de direction sont vacants - près de quatre-vingts en Gironde. C'est la conséquence du manque de candidats devant les difficultés pour assumer correctement cette fonction d'administration, d'animation et de communication, qui va très souvent de pair avec la charge d'une classe.

M. André Fanton. C'est M. Jospin qui avait supprimé leur statut !

M. Pierre Garmendia. On ne peut tolérer une telle situation plus longtemps.

Monsieur le ministre, quand et comment engagerez-vous une réelle revalorisation de la fonction de directeur des écoles ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).

M. André Fanton. Enfin, c'est vous qui les avez supprimés !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, nous sommes unanimes pour dire que les directeurs d'école exercent à l'égard des autres enseignants et à l'égard des familles une responsabilité essentielle.

M. Jean Glavany. Bla bla bla...

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y eut d'ailleurs un temps où la majorité que nous composons défendait une place éminente pour les directeurs d'école - les maîtres-directeurs, disait-on à l'époque - et où vous les combattiez. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste).

M. André Fanton. Exact !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'était du temps de M. Monory. Ce n'est pas un secret, chacun ici s'en souvient. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste).

M. André Fanton. C'est vous qui avez abrogé leur statut, messieurs les socialistes !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

Un peu de calme, mes chers collègues.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis des années, qu'ont fait pour les directeurs d'école les derniers gouvernements, ceux que vous souteniez et les autres ? Ils ont mis en place, pour les directeurs d'école de plus de six classes, une décharge qui représente aujourd'hui près de 10 000 emplois d'instituteurs. Et l'explication de la différence existant entre le nombre des instituteurs et le nombre des classes ouvertes se trouve en partie dans ces 10 000 décharges.

Aujourd'hui, certains des directeurs d'école formulent trois demandes.

Premièrement, une amélioration des décharges de service. De fait, toutes les écoles de plus de six classes n'en bénéficient pas. Sur ce point, monsieur Garmendia, vous avez raison. En deux rentrées, entre 1996 et 1997, nous mettrons un terme définitif au plan de régularisation.

M. Christian Bataille. Demain, on rase gratis !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Il n'y aura plus de directeurs d'ecole sans decharge de service. Je crois que c'est une bonne nouvelle !

Deuxiemement, une formation specifique plus longue et plus approfondie. J'ai longuement recu les representants des organisations et je considere que nous pourrons nous mettre d'accord.

M. Jean Glavany. Qu'avez-vous decide ?

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Troisiemement, une amelioration de certaines conditions indiciaires. Vous conviendrez qu'avant de deboucher sur une solution, il faille, verifier que le contexte budgetaire s'y prete. J'ai bon espoir sur ce point.

M. Jean Glavany. Mais qu'est-ce que vous avez decide ?

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Enfin, nous avons l'intention de faire en sorte que la charge de directeur d'ecole soit reconnue par l'ensemble des interlocuteurs. Ce sera le meilleur moyen d'eviter, a l'avenir, ce genre de conflit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Pierre Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'education nationale.

Les directeurs d'ecoles primaires poursuivent leur greve administrative.

Mme Martine David. Eh oui !

M. Pierre Garmendia. Suite au mouvement des enseignants lors de la rentree 1996-1997, de tres nombreux postes de direction sont vacants - pres de quatre-vingts en Gironde. C'est la consequence du manque de candidats devant les difficultes pour assumer correctement cette fonction d'administration, d'animation et de communication, qui va tres souvent de pair avec la charge d'une classe.

M. Andre Fanton. C'est M. Jospin qui avait supprime leur statut !

M. Pierre Garmendia. On ne peut tolerer une telle situation plus longtemps.

Monsieur le ministre, quand et comment engagerez-vous une reelle revalorisation de la fonction de directeur des ecoles ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).

M. Andre Fanton. Enfin, c'est vous qui les avez supprimees !

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Monsieur le depute, nous sommes unanimes pour dire que les directeurs d'ecole exercent a l'egard des autres enseignants et a l'egard des familles une responsabilite essentielle.

M. Jean Glavany. Bla bla bla...

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Il y eut d'ailleurs un temps ou la majorite que nous composons defendait une place eminente pour les directeurs d'ecole - les maitres-directeurs, disait-on a l'epoque - et ou vous les combattiez. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste).

M. Andre Fanton. Exact !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. C'etait du temps de M. Monory. Ce n'est pas un secret, chacun ici s'en souvient. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste).

M. Andre Fanton. C'est vous qui avez abroge leur statut, messieurs les socialistes !

M. le president. Poursuivez, monsieur le ministre.

Un peu de calme, mes chers collegues.

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Depuis des annees, qu'ont fait pour les directeurs d'ecole les derniers gouvernements, ceux que vous souteniez et les notres ? Ils ont mis en place, pour les directeurs d'ecole de plus de six classes, une decharge qui represente aujourd'hui pres de 10 000 emplois d'instituteurs. Et l'explication de la difference existant entre le nombre des instituteurs et le nombre des classes ouvertes se trouve en partie dans ces 10 000 decharges.

Aujourd'hui, certains des directeurs d'école formulent trois demandes.

Premièrement, une amélioration des décharges de service. De fait, toutes les écoles de plus de six classes n'en bénéficient pas. Sur ce point, monsieur Garmendia, vous avez raison. En deux rentrées, entre 1996 et 1997, nous mettrons un terme définitif au plan de régularisation.

M. Christian Bataille. Demain, on rase gratis !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'y aura plus de directeurs d'école sans décharge de service. Je crois que c'est une bonne nouvelle !

Deuxièmement, une formation spécifique plus longue et plus approfondie. J'ai longuement reçu les représentants des organisations et je considère que nous pourrions nous mettre d'accord.

M. Jean Glavany. Qu'avez-vous décidé ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Troisièmement, une amélioration de certaines conditions indiciaires. Vous conviendrez qu'avant de déboucher sur une solution, il faut vérifier que le contexte budgétaire s'y prête. J'ai bon espoir sur ce point.

M. Jean Glavany. Mais qu'est-ce que vous avez décidé ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, nous avons l'intention de faire en sorte que la charge de directeur d'école soit reconnue par l'ensemble des interlocuteurs. Ce sera le meilleur moyen d'éviter, à l'avenir, ce genre de conflit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Garmendia Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1745

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4456

Réponse publiée le : 19 juin 1996, page 4456

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996